

## Conditions de location de mobil-home, bungalow, emplacement

Tout nouvel arrivant devra dès son arrivée se présenter à l'accueil et remplir les formalités de réception.

\* **Une caution de 300 € par chèque vous sera demandée à votre arrivée**, et restituée si aucune détérioration n'est constatée lors de l'état des lieux au moment du départ. Si le nettoyage n'a pas été effectué correctement par vos soins, une somme de 50 € sera retenue sur votre caution initiale.

\* Toute location est nominative. La personne qui effectue la location doit être âgée d'au moins 18 ans. La location ne peut être ni sous-louée ni cédée.

\* La location ne devient effective qu'avec notre accord et après réception de ce contrat dûment rempli et accompagné de votre acompte.

\* La réservation est ferme et définitive. En conséquence, tout désistement non signalé par courrier AR 2 semaines avant la date d'arrivée entraînera la retenue de l'acompte versé.

\* Arrivée retardée ou départ anticipé : aucune réduction n'est accordée. Le séjour sera facturé jusqu'au terme de la durée de réservation contractuelle.

\* Tout locataire est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping. Ce règlement dans son entier est à votre disposition à l'accueil du camping.

Le camping se réserve le droit d'admission et, le cas échéant, d'exclusion immédiate de toute personne qui, par son comportement, porterait atteinte à la moralité, à la tranquillité, à la vie en commun des autres locataires. Il en sera de même en cas de détérioration de la végétation et du matériel dans l'enceinte du camping.

\* Le client ne pourra réclamer aucune indemnité en cas de réparations urgentes devant s'effectuer durant son séjour à l'intérieur du mobil-home.

\* Le camping disposant d'une zone de loisirs, les jeux bruyants sont interdits aux abords des emplacements, quelle que soit l'heure de la journée.

\* Pour ne pas troubler le repos des campeurs, aucune voiture ne rentrera dans l'enceinte du camping de 23 h à 7 h, à l'exception du parking à l'entrée du camping.

\* Un seul véhicule par location sera autorisé pendant la période juillet/août.

\* Un seul animal par location sera autorisé.

\* Sont compris dans une semaine de location de mobil-home : l'eau, l'électricité, les OM et une bouteille de gaz.

\* Sont fournis : les couvertures et les oreillers, mais pas le linge de maison.

**Attention** : pour des raisons de sécurité, les mineurs non accompagnés ne sont pas acceptés.

**Il est strictement interdit de FUMER dans les hébergements.**

